

MAIRIE  
DE  
**LA BOISSIERE**



**COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2016**  
**Loi 2015-991 du 7 août 2015**

## **Introduction**

Article L2313-1 du code général de collectivités territoriales : Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

### Population 2016 :

- population municipale : 964
- population comptée à part : 23
- Total : 987 habitants

### Evènements marquants :

/

## **Dépenses de la section de fonctionnement**

- Dépenses générales (chapitre 011)	182 428.69
- Dépenses de personnel (chapitre 012)	382 266.30
- Charges de gestion courante (chapitre 65)	58 871.44
- Intérêts de la dette (chapitre 66)	14 468.42

## **Recettes de la section de fonctionnement**

- Produits des services et du patrimoine (chapitre 70)	73 569.54
- Impôts et taxes (chapitre 73)	381 243.46
- Dotations et participations (chapitre 74)	180 097.91
- Produits de gestion courante (chapitre 75)	3 906.00
- Recettes exceptionnelles (chapitre 77)	11 872.62
- Atténuation de charges (chapitre 013)	84 182.71

## **Dépenses de la section d'investissement**

- Programmes dont voirie (53 164.48 €), Elaboration PLU (9 204.32 €)	69 831.01
- Remboursement en capital de la dette (chapitre 16)	22 403.78

## **Recettes de la section d'investissement**

- FCTVA	12 498.08
- Taxe d'aménagement	29 371.36
- Affectation du résultat	111 677.00

Les programmes suivants sont engagés et non réalisés : acquisition de la parcelle A 128 (85 000 €), voirie (35 447 €), cession de 1500 m2 de terrain (165 000 €)

## **Conclusion**

La section de fonctionnement a permis de réaliser un résultat de 410 548.42 € dont 14 401 € seront affectés en investissement en 2017, le report sera donc de 396 147.42 € en section de fonctionnement sur l'exercice 2017.

La section d'investissement a dégagé un déficit de 11 938.41 € et un déficit de 2 462.00 € de restes à réaliser, déficits couverts par l'affectation de 14 401 € en investissement.